

Cosne-Cours-sur-Loire,
Le 13 juin 2024

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du Centre Social et Culturel Suzanne Coulob en date du 13/06/2024

Participants :

Marie-Claire MARASI (Présidente), Luc TABBAGH-GRUAU (Vice-Président), Christiane PETIT (Trésorière), Renée BRUERE (Trésorière-adjointe), Virginie GUITTARD (Secrétaire), Jennifer MAUDRY (Secrétaire-adjointe), Alain ASSELIN (Membre du CA et Adjoint au Maire de Saint-Loup), Jean-Pierre MARASI (Membre du CA), Christiane BERGER (Membre du CA), Marie-Thérèse DEVALLOIR (Membre du CA), Laetitia COURVOISIER, Commissaire aux Comptes, Josette GAUTHIER (Mairie de La Celle-sur-Loire), Alexandre LAVAU (Directeur de service à la Communauté de communes Coeur de Loire), Martine LEROY (Adjointe au Maire de Cosne-Cours-sur-Loire secteur affaires sociales), Jocelyne VERNAUX (Maire de Saint-Père), Michel CAMY-PORTENABE (Président de l'association cosnoise des donneurs de sang adhérente), Martine SIMONNET (Présidente du Centre social de Donzy), Audrey BIDAUT (Directrice du Centre Social de Donzy), Philippe-Denis FEE (Président du Centre social de Pouilly), Elodie THONIN (Déléguée de la Fédération Départementale des Centres Sociaux de la Nièvre), Maria LEARDI (Adhérente), Philippe LEGRAND (Adhérent), Elodie THEVENARD (adhérente), Martine DOS SANTOS (adhérente), Hélène DANGUIS (adhérente), Joëlle CHASTRUSSE (adhérente), Ilona DANIEL (adhérente et animatrice au CSCSC), Evelyne MIGEON (Salariée du CSCSC et adhérente), Valérie CADOUX (Salariée du CSCSC et adhérente), Soumia BOUJLILAT (Salariée du CSCSC et adhérente), , Michel MORLET, Journal du Centre, Jean-Bernard PARDIEU, Régional de Cosne et du Charitois, Alice DUMONT (Directrice du CSCSC) et Grégory CHABOURINE (Directeur-Adjoint du CSCSC).

Absents excusés :

Michel POINTARD (Secrétaire-adjoint), Sylvain COINTAT (Président de la Communauté de communes Coeur de Loire), Katarzyna Fouchez, Daniel GILLONNIER (Maire de Cosne-Cours-sur-Loire), MSA, Bénédicte BOUSSUGE (Membre du CA), Marie GODET (Membre du CA), Sylvia DEPONT (Adhérente), Laurence FRITZ (adhérente), Pascale PETIT (adhérente), Viviane BILLET (adhérente),

Absents :

Anne-Marie CHENE (Conseillère Départementale), Hicham BOUJLILAT (Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté), Danielle KUCHTA (Mairie de Myennes), Marie-France LURIER (Vice-Présidente de la Communauté de communes Coeur de Loire), Commune d'Alligny-Cosne, Commune d'Annay, Commune de Neuvy-sur-Loire, Commune de Pougny, Conseil municipal des jeunes de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, Suzanne COULOMB (Membre d'honneur), adhérents non cités dans la liste des participants et des absents excusés.

Pouvoir :

- Pouvoir de Michel POINTARD le 5 juin 2024 en faveur de Marie-Claire MARASI,
- Pouvoir de Bénédicte BOUSSUGE le 10 juin 2024 en faveur de Marie-Thérèse DEVALLOIR,
- Pouvoir de Sylvain COINTAT le 4 juin 2024 en faveur de Marie-France LURIER,
- Pouvoir de Laurence FRITZ le 21 mai 2024 en faveur de Marie-Claire MARASI,
- Pouvoir de Sylvia DEPONT le 23 mai 2024 en faveur de Marie-Claire MARASI,
- Pouvoir de Viviane BILLET le 6 juin 2024 en faveur de Marie-Claire MARASI.

Début de l'AGO à 18 h

Après avoir remercié les participants pour leur présence, Marie-Claire MARASI, Présidente du Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb, a rappelé les points figurant l'ordre du jour mentionné sur l'invitation adressée à l'ensemble des membres de l'AGO par courriel le 16/05/2024 :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO DU 22/06/2023,
- Validation de la modification de l'adresse de gestion du CSCSC enregistrée dans les registres de la Préfecture de la Nièvre,
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2023 (présentation par la Trésorière),
- Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024 (Présentation par la Trésorière),
- Election des membres du CA dont le mandat est à renouveler et de nouveaux membres du CA avec pour objectif d'atteindre le nombre de 18 (appel à candidatures à réaliser par la Direction pour le CA + les postes du Bureau),
- Rapport moral de la Présidence pour l'exercice 2023 (cf. en PJ rapport d'orientations pour 2023 approuvé par l'AGO du 22/06/2023),
- Rapport d'activités de la Direction pour l'année 2023,
- Rapport d'orientations de la Présidence pour l'année 2024,
- Questions diverses.

Afin d'assurer une meilleure compréhension des thèmes évoqués, un livret récapitulatif des principales informations faisant l'objet d'un exposé a été distribué à l'ensemble des participants.

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 porté à la connaissance des adhérents via le site internet du centre social a été soumis au vote de l'Assemblée Générale.

1^{ère} résolution : approbation du PV de l'AGO du 22/06/2023

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Résultat : le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de 2023 a été approuvé à l'unanimité par les adhérents présents et représentés

2) Validation de la modification de l'adresse de gestion du CSCSC enregistrée dans les registres de la Préfecture de la Nièvre

L'enregistrement des nouveaux statuts validés par l'AGO du 07/12/2023 a été plus compliquée que prévu. En effet, les informations statutaires de l'association n'avaient pas été révisées auprès de la Préfecture depuis 2010, alors que les statuts avaient déjà été modifiés en juin 2019 et que des changements conséquents avaient affecté le CA et le Bureau à plusieurs reprises depuis la date de mise à jour officielle.

La déclaration en ligne ne permettant pas la prise en compte rétroactive des éléments non saisis dans les délais prescrits, le dossier de notre association a fait l'objet d'une remise à plat complète en présentiel le 01/02/2024 par la Présidente du CSCSC et le service de la Sous-Préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire.

Les renseignements sont à jour, sauf en ce qui concerne :

- l'adresse du siège social mention du 15, rue de Berry au lieu de 15, rue du Berry,
- l'adresse de gestion qui n'apparaît dans aucun autre document que le dossier de la Préfecture doit être annulée par décision soumise à l'AGO.

Comme il n'est pas question de convoquer une nouvelle AGE pour changer le « de » en « du », la Direction et la Présidence ont décidé de se limiter à changer le libellé de l'adresse de la structure dans tous ses supports internes et externes.

En revanche, à la demande de la Sous-Préfecture, la suppression de l'adresse de gestion doit être décidée par le Conseil d'Administration et soumise à validation par l'AGO de l'association.

La suppression de l'adresse de gestion actuellement enregistrée à tort dans les registres officiels « 11, route des Crots 58200 Saint-Loup » et son remplacement par l'adresse du siège social de l'association « 15, rue du Berry 58200 Cosne-Cours-sur-Loire » ont été approuvés à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration du CSCSC qui s'est tenue le 05/04/2024.

Il est donc demandé à l'AGO de confirmer ce changement d'adresse de gestion dans les informations administratives fournies à la Préfecture de la Nièvre.

2ème résolution : Remplacement de l'adresse de gestion « 11, route des Crots 58200 Saint-Loup » par l'adresse du siège social de l'association « 15, rue du Berry 58200 Cosne-Cours-sur-Loire » dans les données d'identification officielle de l'association

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Résultat : la modification de l'adresse de gestion de l'association qui sera désormais fixée 15, rue du Berry 58200 Cosne-Cours-sur-Loire a été validée à l'unanimité par les adhérents présents et représentés.

3) Rapport financier du Conseil d'administration pour l'exercice 2023 et affectation du résultat,

En préambule, Marie-Claire MARASI a tenu à souligner les effets positifs du volontarisme de la Gouvernance et de la Direction pour le redressement d'une situation financière qui se détériorait au fil des années. Ainsi qu'elle le soulignera dans son rapport moral de l'année 2023, les mesures collectivement mises en œuvre ont permis de limiter le déficit global à 7.090 €, alors qu'il s'élevait à 11.293 € en 2022 et ce, malgré une charge exceptionnelle de 33.961 € représentant le cumul de plusieurs indemnités de rupture de contrat de travail. Il en ressort que l'exercice 2023 aurait été bénéficiaire sans ces dépenses imprévues.

Parmi les mesures ayant permis d'aboutir à cette amélioration sensible figurent les démarches auprès des Maires des 17 communes de résidence des familles dont les enfants fréquentaient en 2023 l'accueil périscolaire du mercredi qui était devenu, depuis la crise sanitaire, le principal secteur générateur de déficit (point de l'ordre du jour de l'AGO du 22/06/2023). Les actions conjuguées en mai et juin 2023 de Grégory CHABOURINE, alors Adjoint à la Direction et Référent-familles, et de la Présidente ont permis de sensibiliser à ce problème d'une part les familles, d'autre part des municipalités concernées et de recueillir un supplément de subventions de la part de 3 d'entre elles ayant pour conséquence une réduction du déficit d'exploitation. Marie-Claire MARASI a ajouté que cette prise de conscience a eu aussi pour conséquence de susciter des vocations pour des postes d'administrateur et de membres du Bureau de l'association.

Les comptes validés de l'exercice 2023, le rapport de la Commissaire aux Comptes et le rapport de Gestion de la Trésorière ont été adressés par courriel aux membres élus du Conseil d'Administration le 10/06/2023 après avoir fait l'objet d'une validation par le Bureau le 06/06/2024. Aucune observation n'a été formulée à la suite de cet envoi.

Christiane PETIT, Trésorière de l'association a ensuite développé les éléments de sa synthèse figurant en annexe 1 du présent compte-rendu et a apporté des compléments d'information sur les postes

présentant une variation substantielle par rapport à l'exercice 2022. Elle a mis en exergue les secteurs d'activité déficitaires, notamment l'accueil de loisirs périscolaire pour les 3-11 ans

Madame Laetitia COURVOISIER, Commissaire aux Comptes, a été remerciée pour les contrôles effectués et la transmission de ses rapports définitifs le 28/05/2024. Elle a confirmé en séance la conformité des comptes de l'association, ainsi que le résultat satisfaisant de l'examen des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale a été invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

3ème résolution : Approbation des comptes, du bilan et du rapport de gestion de la Trésorière et quitus pour l'exercice 2023

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'association et ont ensuite accordé quitus à la Trésorière de l'association.

Le Conseil d'Administration a validé l'inscription du résultat de - 7.090 € au compte « report à nouveau », portant ainsi **le report à nouveau d'un solde débiteur de 11.293,78 € à un report à nouveau débiteur de 17.101,23 €.**

Il a été demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire de confirmer cette validation et donc l'affectation du résultat déficitaire au compte « report à nouveau ».

4ème résolution : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au compte « report à nouveau »

Contre : 0

Abstention(s) : 0

L'affectation du montant du résultat déficitaire de - 7.090 € au compte « report à nouveau » portant le report à nouveau débiteur de 11.293,78 € à un report à nouveau débiteur de 17.101,23 € a été validée à l'unanimité par les membres adhérents présents et représentés.

Au nom de l'association, la Présidente a adressé ses vifs remerciements à Christiane PETIT pour son suivi rigoureux des opérations comptables, ainsi que son contrôle permanent des dépenses envisagées par la Direction ou la Gouvernance en lien avec le Budget Prévisionnel et les capacités financières du CSCSC. Elle accomplit à la fois avec sérieux, bon sens et ouverture d'esprit sa fonction de Trésorière dans des circonstances souvent difficiles.

A cet égard, l'année 2023 a été marquée par les départs de Nathalie COLLOT, Directrice du CSCSC jusqu'en juillet 2023, puis de Cindy COURTIGNE, Assistante de Direction, en août 2023 qui assuraient depuis plusieurs années le suivi budgétaire, la tenue de la comptabilité et l'exécution des opérations financières. Christine PETIT a été fortement mise à contribution pour le « tuilage » de la nouvelle Assistante de Direction, Florence BRUN, qui a fait l'objet d'un licenciement en janvier 2024. L'aide et le soutien apportés par la Trésorière ont permis de maintenir l'essentiel du cadrage des travaux.

4) Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024

Christiane PETIT a présenté le Budget prévisionnel soumis auparavant à la validation du Bureau du CSCSC après avoir été communiqué au Conseil d'Administration lors de sa réunion du 05/04/2024 (cf. annexe 2 du présent PV d'AGO), en insistant sur les principaux postes qui le composent et les évolutions prévisibles par rapport à l'exercice 2023.

Conformément à l'article 6-2 des statuts de l'association, l'AGO fixe les règles afférentes aux adhésions et au calcul des cotisations familles et individuelles dont elle valide le montant. La Direction du CSCSC avec l'approbation de la Trésorière a décidé de ne pas procéder à une modification de l'établissement des adhésions et du calcul des cotisations pour l'année scolaire 2024-2025.

5ème résolution : Validation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont validé à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 présenté par la Trésorière.

5) Election des membres du CA dont le mandat est à renouveler et de nouveaux membres du CA

Les statuts de l'association modifiés ont été consécutivement validés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 02/10/2023 et l'Assemblée Générale Extraordinaire le 07/12/2023.

Cette résolution constitue la première mise en application des dispositions de l'article 8-2 des nouveaux statuts de l'association relatif au renouvellement des membres du CA

« Article 8-1 - Conditions d'éligibilité

Les membres sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et sont rééligibles.

Pour être éligible, il faut :

- Être membre adhérent depuis plus de 6 mois dans l'année ou cumulés sur l'année civile en cours,
- Être âgé le jour de l'assemblée générale de 18 ans au moins,
- S'être acquitté de la cotisation.

Article 8-2 - Composition du Conseil d'Administration

Membres élus : ce sont les représentants élus par les adhérents (cf. article 8-1).

La durée de leur mandat est de six ans. Ces membres élus sont renouvelés par tiers tous les deux ans, chaque fraction réalisant la durée complète de son mandat. La première fraction sortante (6 membres sur 18) est tirée au sort. Les membres élus dont le mandat arrive à expiration sont rééligibles.

Les membres élus doivent être majoritaires au sein du Conseil d'Administration. »

Le nombre de membres du Conseil d'Administration étant de 13 (sur un maximum de 18 postes) dont 7 sont également membres du Bureau, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 05/04/2024 de fixer à 4 « sièges » le nombre devant faire l'objet d'un renouvellement cette année. Le tirage au sort effectué dans le prolongement de cette décision a abouti à établir la liste suivante des administrateurs devant être réélus pour une durée de 6 ans :

- Christiane BERGER,
- Bénédicte BOUSSUGE,
- Marie-Thérèse DEVALLOIR,
- Jean-Pierre MARASI.

Aucun d'entre eux n'ayant signifié renoncer à son poste d'administrateur, l'AGO est donc invitée à se prononcer pour chacun sur le renouvellement de son mandat pour une durée de 3 ans.

6ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Christiane BERGER pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont voté à l'unanimité en faveur du renouvellement du mandat d'administrateur de Christiane BERGER pour une durée de 6 ans.

7ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Bénédicte BOUSSUGE pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont voté à l'unanimité en faveur du renouvellement du mandat d'administrateur de Bénédicte BOUSSUGE pour une durée de 6 ans.

8ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Marie-Thérèse DEVALLOIR pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont voté à l'unanimité en faveur du renouvellement du mandat d'administrateur de Marie-Thérèse DEVALLOIR pour une durée de 6 ans.

9ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Pierre MARASI pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont voté à l'unanimité en faveur du renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Pierre MARASI pour une durée de 6 ans.

Trois adhérentes remplissant les conditions d'éligibilité édictées par l'article 8-1 des nouveaux statuts ont adressé à la Direction du CSCSC leur candidature pour intégrer le Conseil d'Administration. La Présidente a reçu deux d'entre elles (dont l'une avec la Directrice du CSCSC et l'autre avec la Secrétaire de l'association) pour leur décrire les objectifs et le fonctionnement de l'association ainsi que le rôle du Conseil d'Administration. La troisième en était déjà informée du fait de sa participation en tant que bénévole à plusieurs événements de la structure.

Une adhérente ne remplissant pas la condition d'ancienneté pour être éligible au CA et une future adhérente de l'association ont également exprimé leur intention de porter leur candidature. Elles ont été invitées par la Direction à renouveler celle-ci lors de l'AGO de 2025.

Marie-Claire MARASI a prié les deux candidates présentes, Maria LEARDI et Elodie THEVENARD, d'indiquer succinctement leur parcours et leurs motivations pour devenir administratrices.

Candidature de Maria LEARDI

Adhérente depuis 2018, année de son installation en France, Maria LEARDI qui est originaire de Calabre (Italie) a étudié le droit dans son pays et participé à de nombreuses actions bénévoles et dans le milieu associatif portant sur l'aide humanitaire et la protection civile (accompagnement de réfugiés et soutien à des sinistrés de catastrophes naturelles). Après avoir commencé son apprentissage du français à l'atelier socio-linguistique du CSCSC, elle utilise maintenant les services offerts par l'accueil de loisirs et participe à des ateliers sportifs pour adultes.

D'abord employée dans les vignes, elle suit une formation qualifiante pour revenir à ses objectifs professionnels initiaux.

Convaincue de l'importance de se parler et de construire ensemble pour mieux répondre aux besoins évolutifs de la société, elle a affirmé sa volonté d'engagement en tant qu'administratrice du CSCSC.

Candidature d'Elodie THEVENARD

Ayant recours à l'offre de services de l'association pour l'accueil de ses enfants au Centre de loisirs, Elodie THEVENARD a pris connaissance des difficultés du CSCSC à l'occasion de la réception de l'information du risque d'une suspension de ce service, puis de la réunion des parents concernés organisée en juin 2023.

Cette prise de conscience l'a amenée à envisager de devenir bénévole pour apporter son concours à la réalisation de tâches administratives ou autres et de collaborer étroitement avec les équipes en place afin de participer plus activement à la vie associative de sa commune.

Candidature de Sylvia DEPONT

La troisième candidate, Sylvia DEPONT, adhérente depuis plusieurs années, n'ayant pas pu être présente à l'AGO pour des motifs personnels, a laissé un pouvoir et un argumentaire à la Présidente pour qu'elle présente sa candidature.

Ayant suivi des études supérieures de droit et obtenu notamment un DESS en droit de la construction, Sylvia DEPONT a occupé un poste administratif dans un rectorat, puis un poste de cadre dans une grande entreprise immobilière, avant de devenir professeure, puis directrice d'école pendant 17 ans.

Depuis sa retraite, elle fréquente le CSCSC de manière habituelle et apprécie d'y trouver y véritable accueil convivial et une offre d'activités de qualité. Bénévole occasionnelle dans notre structure mais aussi dans des bibliothèques et médiathèques locales, elle souhaite participer à l'impulsion d'une dynamique au bon fonctionnement du CSCSC.

Marie-Claire MARASI a ensuite demandé si d'autres adhérents présents dans la salle remplissant les conditions d'éligibilité souhaitaient également devenir administrateur.

Philippe LEGRAND a exprimé son intention d'être nommé sur un poste d'administrateur. La Présidence et la Direction ont vérifié qu'il remplissait les conditions d'éligibilité.

Candidature de Philippe LEGRAND

Ayant occupé un emploi à la Centrale de Belleville, Philippe LEGRAND est pré-retraité. Ce changement de situation l'a conduit à utiliser une partie de son temps libre pour la réalisation d'activités à titre bénévole dans des associations locales, notamment le club de badminton de Cosne-Cours-sur-Loire « Esprit Bad » où il est membre du Bureau, entraîneur et coach.

Son adhésion au CSCSC lui permet d'y participer de façon assidue à des ateliers sportifs (yoga, stretching, renforcement musculaire) où il côtoie des salariés et bénévoles de l'association.

Satisfait de la qualité des services offerts et de la bonne ambiance qui règne dans la structure, il présente sa candidature pour lui apporter un soutien qui pourra être fonctionnel, logistique ou matériel selon les besoins.

Les adhérents présents et représentés ont été invités à voter pour l'élection de chacun des candidats à un poste d'administrateur.

10ème résolution : Election à un poste d'administrateur de Sylvia DEPONT pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont élu à l'unanimité Sylvia DEPONT à un poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

11ème résolution : Election à un poste d'administrateur de Maria LEARDI pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont élu à l'unanimité Maria LEARDI à un poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

12ème résolution : Election à un poste d'administrateur d'Elodie THEVENARD pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont élu à l'unanimité Elodie THEVENARD à un poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

13ème résolution : Election à un poste d'administrateur de Philippe LEGRAND pour une durée de 6 ans

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Les membres adhérents présents ou représentés ont élu à l'unanimité Philippe LEGRAND à un poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

Au terme de ces votes de l'AGO, le Conseil d'Administration du CSCSC se compose des administrateurs élus suivants :

- Marie-Claire MARASI,
- Luc TABBAGH-GRUAU,
- Christiane PETIT,
- Renée BRUERE,
- Virginie GUITTARD,
- Michel POINTARD,
- Jennifer MAUDRY,
- Alain ASSELIN,
- Marie-Thérèse DEVALLOIR,
- Bénédicte BOUSSUGE
- Christiane BERGER,
- Marie GODET,
- Jean-Pierre MARASI,
- Sylvia DEPONT,
- Maria LEARDI,
- Elodie THEVENARD,
- Philippe LEGRAND.

Soit au total 17 administrateurs (sur un maximum de 18 postes) qui se réuniront (en présentiel ou via un pouvoir de représentation) immédiatement après l'AGO afin d'élire le nouveau Bureau pour une durée de 2 ans.

14ème résolution : Validation de la composition du Conseil d'Administration comprenant les 17 membres désignés ci-dessus

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Résultat : La composition du Conseil d'Administration comprenant les 17 membres désignés en AGO a été validée à l'unanimité par les adhérents présents et représentés.

6) Rapport moral de la Présidente

Le rapport moral relatif aux réalisations de l'exercice 2023 et du début de l'exercice 2024 constituant l'annexe 3 du présent compte-rendu a été exposé dans son intégralité. Il dresse un état des lieux des principales réalisations à partir des orientations validées pour 2023 par l'AGO du 22/06/2023. Ce rapport d'orientation a été joint, pour mémoire, à l'invitation à l'AG avec ordre du jour adressée à l'ensemble des membres de l'AGO le 16/05/2024.

La Présidente a remercié l'ensemble des salariés, bénévoles, partenaires institutionnels et acteurs locaux dont l'implication au quotidien et dans les périodes particulières permet au CSCSC de poursuivre ses missions dans des conditions parfois compliquées.

L'exercice 2023 a, en effet, été marqué par un contrôle budgétaire renforcé et par des turbulences dues à des ruptures de contrat de travail de salariés exerçant des responsabilités importantes dans la structure (Directrice, Assistante de Direction, responsable du secteur enfance). L'installation d'une nouvelle équipe de Direction au 01/09/2023 composée d'un binôme de directeurs, le poste de Directeur-Adjoint en sommeil depuis plusieurs années mais non supprimé ayant été réactivé, et d'une Assistante de direction s'est déroulée dans un contexte inhabituel. Aucun des deux directeurs n'étant titulaire d'un des diplômes exigés par la CAF pour occuper des fonctions de direction, le CSCSC a dû prendre l'engagement de les inscrire à un parcours de formation de longue durée qui a commencé en septembre 2023 pour Grégory CHABOURINE, Directeur-Adjoint, et en janvier 2024 pour Alice DUMONT provoquant leur absence parfois simultanément au moins une semaine par mois.

Contrairement à ce qui était souhaité par la Gouvernance du CSCSC, il n'a pas été possible d'obtenir qu'au moins un de ces deux parcours soit différé, de manière à permettre d'assurer la prise de connaissance et la réalisation des missions de la direction dans des conditions correctes.

Cette situation illustre les contraintes externes qui affectent le pilotage de la structure, allongent la phase de diagnostic, conduisent au développement d'un sentiment d'urgence généralisée et ont un impact humain non négligeable.

Marie-Claire MARASI a alerté les principaux partenaires institutionnels et locaux par rapport à cette situation, en particulier lors de la réunion du Conseil d'Administration du 05/04/2024 à laquelle plusieurs membres de droit participaient.

L'équipe de direction et la Gouvernance ont, au surplus, dû procéder à un accompagnement intensif et personnalisé de l'Assistante de Direction qui n'a pas eu les effets escomptés, puisqu'un licenciement a dû être opéré en janvier 2024. Son poste a été transformé en un emploi de secrétaire comptable occupé depuis le 01/03/2024 par Isabelle NICOLAS.

Pourtant, en dépit des difficultés et obstacles, le bilan fonctionnel et opérationnel correspond aux orientations validées l'an passé.

Le rapport moral a ensuite été soumis au vote de l'Assemblée Générale.

15ème résolution : Approbation du rapport moral de la Présidente du CSCSC pour l'exercice 2023

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Résultat : le rapport moral de la Présidente pour l'exercice 2023 a été approuvé à l'unanimité par les adhérents présents et représentés.

7) Rapport des activités de la Direction du CSCSC pendant l'année 2023

Le bilan des activités décliné chronologiquement par Alice DUMONT, Directrice du CSCSC, et Grégory CHABOURINE, Directeur-Adjoint, figure en annexe 4 du présent compte-rendu.

S'agissant de l'Atelier Sociolinguistique, Marie-Thérèse DEVALLOIR, Administratrice encadrant cette activité, a précisé que 14 bénévoles apportent leur concours pour l'apprentissage du français et qu'il a attiré 60 apprenants. Elle a souligné le besoin en formation exprimé par ces bénévoles.

Elle a ajouté qu'un travail régulier est réalisé en collaboration avec la FOL. Après la phase d'initiation au CSCSC, les apprenants qui le désirent peuvent ainsi suivre une formation plus intensive d'une durée de 4 mois qui peut ensuite déboucher sur une formation proposée par l'antenne cosnoise du GRETA 58. Marie-Thérèse DEVALLOIR se félicite que l'ASL apporte ce « coup de pouce » pour accéder à des formations plus approfondies.

Alice DUMONT a également évoqué une collaboration avec le collègue Claude Tillier concernant les jeunes ne pratiquant pas la langue française.

16ème résolution : Approbation du rapport d'activités de la Direction du CSCSC pour l'année 2023

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Résultat : le rapport d'activités de la Direction pour l'année 2023 a été approuvé à l'unanimité par les adhérents présents et représentés.

8) Rapport d'orientations de la Présidente pour 2024

Les orientations pour l'exercice 2024 mentionnées dans le document constituant l'annexe 5 du présent compte-rendu ont été citées dans leur intégralité. L'année 2024 étant déjà bien avancée, la Présidente a souligné que plusieurs orientations de ce rapport font déjà l'objet d'une mise en œuvre à la date de l'AGO.

Le 07/03/2024, la Présidente avait prévenu les autres membres du Bureau qu'elle ne souhaitait pas que son mandat soit renouvelé en juin 2024.

Comme mentionné dans le rapport moral de l'année 2023, Marie-Claire MARASI a rappelé que la

Présidence actuelle composée d'une Présidente et d'un seul Vice-Président sur les trois postes prévus par les statuts a été élue une première fois pour une durée d'une année le 11/02/2022, réélue une seconde fois début 2023 et maintenue dans ses fonctions jusqu'à l'AGO de juin 2024 par décision du Conseil d'Administration en date du 02/10/2023. Au terme de ces mandatures, le renforcement de la Gouvernance a été réalisé tout au long des exercices 2022 et 2023 en raison d'un volontarisme du nouveau Bureau et d'une conjoncture interne particulière.

La consolidation de la direction via la réactivation du binôme de directeurs, ainsi que l'établissement de délégations de pouvoirs et de signature en concertation entre la Présidence et la Direction, puis validées par le Bureau, s'inscrivent dans le projet d'élaboration d'un organigramme général de la structure.

Attachée au mode démocratique du fonctionnement de toute institution à but non lucratif, Marie-Claire MARASI estime, en premier lieu, que les modalités de prise de décision au sein du Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb ne répondent ni à sa propre vision, ni aux principes énoncés dans les statuts qui supposent une participation active de ses membres adhérents. Ainsi, sur plus de 400 adhérents, seul un nombre extrêmement restreint manifeste un intérêt par une présence aux assemblées générales, à l'occasion d'évènements spécifiques ou lorsque la structure lance un appel particulier. Les décisions et validations sont donc le fait d'un très petit comité qui n'a pas la possibilité d'appuyer sa réflexion sur des besoins, des attentes ou des avis exprimés par les adhérents. La Présidente ressent un déficit de démocratie effective au sein de l'association contraire aux intentions des statuts. En illustration à son propos, elle a demandé aux participants à l'AGO de compter le nombre d'adhérents dans la salle hors membres du CA, élus locaux et représentants de partenaires du CSCSC.

Adeptes du travail en équipe et en recherche de relations humaines positives, la Présidente a éprouvé une impression de solitude constante dans l'exercice de sa fonction et l'enchaînement de décisions lourdes prises dans des conditions non satisfaisantes. Ainsi, la mise en œuvre de procédures de licenciement dans l'urgence et dans des circonstances spéciales a contribué à approfondir le décalage avec sa volonté initiale d'une démarche de bénévolat positive, générant du stress à cause de réactions inappropriées à son encontre.

Les récents constats publiés par le Président de la fédération nationale des Centres sociaux et le sénateur Patrice JOLY, confortent la Présidente dans son doute sur l'adéquation de la structure associative et du système de financement à la réalisation de missions techniques de plus en plus diversifiées et difficiles à financer à partir de subventions limitées, d'adhésions fluctuantes et de la crise du bénévolat. La succession de quatre présidents entre 2016 et 2021, suivie d'une nouvelle renonciation à cette fonction constituent des signaux forts de nature à interpeler les partenaires et financeurs du CSCSC en attente de la même offre de services, voire d'une offre supérieure, malgré la contraction des ressources allouées et une situation déficitaire, alors que le CSCSC pourrait être une force d'amélioration des systèmes en place.

Marie-Claire MARASI considère que la technicité et la disponibilité attendus de certains membres du Bureau (Président(e) et trésorier(e)) et les responsabilités correspondant à leurs missions excèdent le cadre du bénévolat. Les exigences de certains partenaires institutionnels et financiers du CSCSC, ajoutent une pression peu compatible avec l'esprit associatif, tel qu'on l'entend habituellement, toute décision ne respectant pas à la lettre les conditions fixées dans leurs processus provoquant la réalisation de négociations en vue de leur validation, avec souvent pour conséquence une gestion interne plus compliquée.

En outre, ayant assuré antérieurement des fonctions de directrice salariée de plusieurs services administratifs, la Présidente ne parvient pas à trouver ses marques dans une organisation où la Gouvernance doit se comporter comme une autorité parallèle qui n'est que partiellement au courant de la marche et des actions de la structure, alors qu'elle est tenue pour responsable des décisions mises en application et du respect des obligations statutaires ou contractuelles. Cependant, une présence soutenue de la Présidence n'est pas non plus souhaitable, la Direction souhaitant disposer de marges de manœuvres décisionnelles et fonctionnelles. Connaissant sa propension à s'investir pleinement dans les responsabilités qui lui sont confiées, à participer concrètement à leur exercice et

à fourmiller d'idées, Marie-Claire MARASI préfère se retirer de son rôle actuel qui ne convient pas à son profil décisionnel et opérationnel, au profit d'un(e) autre président(e) qui insufflera une dynamique différente pour la Gouvernance de l'association.

En définitive, la Présidente considère que les inconvénients de la fonction quelle a occupée pendant deux ans et demi ne sont pas contre-balancés par des satisfactions substantielles. Parmi ces inconvénients, figure en bonne place le manque de disponibilité pour d'autres activités, projets ou attentes familiales.

Elle a attiré l'attention de l'AGO sur le fait que son constat est partagé par de nombreux dirigeants bénévoles. Consciente des difficultés rencontrées par les membres des Gouvernances, la région Bourgogne-Franche-Comté a, en effet, réalisé une enquête sur l'engagement et le renouvellement des dirigeants bénévoles dans les associations au 1^{er} trimestre 2024. Les résultats publiés en fin de semaine dernière montrent que la plupart des dirigeants bénévoles ont les mêmes motivations initiales (envie d'être utile à la société, d'appartenir à une équipe et de se sentir véritablement acteur) ainsi que le même ressenti que la Présidente du CSCCS sur le besoin de partager les responsabilités. 15 % des dirigeants bénévoles régionaux d'associations ont d'ores et déjà indiqué qu'ils ne renouvelleront pas leur mandat en 2024. Pour 66 % des personnes ayant participé à cette enquête, le renouvellement des dirigeants de leur association est un sujet de préoccupation. 45 % se sentent seuls face à certaines situations, 43 % appréhendent certaines responsabilités juridiques et 29 % souhaiteraient partager leurs responsabilités dans la poursuite de leur mandat.

Le Conseil d'Administration dans sa nouvelle composition procédera à l'élection des membres du nouveau Bureau lors de sa réunion organisée à la suite de la présente AGO.

Marie-Claire MARASI leur présente ses vœux de réussite dans l'exercice de leurs missions.

Les orientations pour 2024 ont ensuite été soumises à la validation des adhérents présents et représentés.

17ème résolution : Validation du rapport d'orientations de la Présidente du CSCSC pour l'exercice 2024

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Résultat : Les orientations de la Présidence pour l'exercice 2024 contenue dans son rapport d'orientations ont été approuvées à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

9) Questions diverses

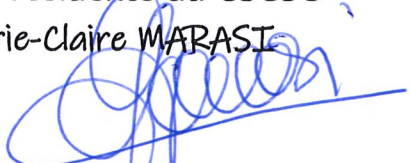
Aucune.

Fin de l'AGO à 20 H 15

A Cosne-Cours-sur-Loire, le 17 juin 2024.

La Présidente du CSCSC

Marie-Claire MARASI



La Secrétaire du CSCSC

Virginie GUITTARD



Annexe 1 : Rapport financier 2023 de la Trésorière et affectation du résultat,

Annexe 2 : Notice explicative du budget prévisionnel pour l'exercice 2024,

Annexe 3 : Rapport moral 2022 de la Présidente,

Annexe 4 : Rapport d'activités de la direction année 2023,

Annexe 5 : Rapport d'orientations 2024 de la Présidente.



Annexe 1- Rapport de gestion de l'année 2023
CENTRE SOCIAL SUZANNE COULOMB COSNE COURS sur LOIRE
AGO DU 13 JUIN 2024

Nos comptes ont été contrôlés par notre commissaire aux comptes ETC AUDIT Mme COURVOISIER en date du 12/04/2024 et arrêtés validés en mai 2024, date à laquelle nous avons reçu le rapport définitif.

Présentation des différents produits et charges et résultats

Année	2023	2022	
Total des produits d'exploitation	794 935 €	792 179 €	+0,35 %
Total des charges d'exploitation	832 224 €	870 003 €	-4,34%
Résultat d'exploitation	-37 289 €	-77 824 €	-52,09%
Résultat financier	+2 218 €	+ 1274 €	
Produits exceptionnels	29 210 €	66 747€	
Charges exceptionnelles	1 229€	1 490€	
Résultat exceptionnel	27 981 €	65 257 €	

Le résultat de l'exercice 2023 fait donc ressortir un déficit global de -7 090 € contre -11 293€ en 2022

2023 a été encore une année difficile, puisque malgré les efforts de maîtrise des charges, achats et autres charges externes par rapport au budget prévisionnel, le bilan reste déficitaire. Toutefois si on compare par rapport au prévisionnel 2023 qui faisait ressortir un déficit de **-11 424€**, le déficit réel reste tout de même inférieur.

Il est précisé que le résultat d'exploitation est de **- 37 289 €** soit **52%** inférieur à celui de 2022 (**77.824€**), soit une **diminution de plus de moitié** obtenue grâce à un suivi rigoureux de la part des instances décisionnelles de l'association.

Il ressort de l'analyse des charges ci-après que si le CSCSC n'avait pas eu à verser un montant cumulé de 33.961 € au titre de procédures particulières de gestion des ressources humaines, le déficit d'exploitation ne se serait élevé qu'à **- 3.328 €** et le résultat final aurait donc été bénéficiaire alors que le Budget prévisionnel 2023 était déficitaire, puisque le résultat financier et exceptionnel sont positifs et supérieurs en montant cumulé à 3.328 €..

Synthèse des charges

Augmentation de la masse salariale : + 5,60% par rapport au prévisionnel 2023 soit environ 34 000€ .

Les principaux motifs :

- Indemnités départ rupture conventionnelle de la directrice>> +6 111€
- Indemnité départ directrice ALSH inaptitude professionnelle >> +24 649€
- Indemnité congés départ salariée petite enfance>>+ 3201€

Ce qui représente un total de **33.961 €** d'indemnités de départ de 3 salariés à **caractère exceptionnel**.

Sans ces charges de personnel exceptionnelles, notre déficit d'exploitation ne serait que de 3328€ contre 77824€ en 2022, ce qui signifie que le plan d'action fixé en février 2023 par la gouvernance et la direction du CSCSC a été respecté en dépit des imprévus.

Achats et charges externes

- Inférieur de -3,41% par rapport à 2022

Globalement les charges restent stables, en réalisé elles ont diminué de-4,34 % par rapport à 2022.

Synthèse des produits

Produits supplémentaires :

En 2023 subvention de la COMCOM pour 209 000€ contre 204 476€ en prévisionnel soit une différence de + 4 524€ ramenant le déficit prévisionnel de-11 424€ à-6 900€ sachant que le déficit réel est de-7 090€

Comparaison des produits réels/prévisionnels :

- **Ventes de biens** : identiques + 147€
- **Subventions** : + 7498€ dont COMCOM + 4 524€
- **Cotisations** :- 2 348€
- **Transfert de charges** : + 10269€ (remboursements arrêts maladie, mutuelle)
- **Produits financiers** : + 1 418€ (don de 1000€ d'un particulier d'une ancienne association)
- **Produits exceptionnels** : + 16 210€ (Caf coordination +11 322€, Caf covid + 1 309€, MSA + 658€ sur exercice antérieur)
- **Communes (Périscolaire)** >> insuffisance de financement de **-22197 €** par rapport aux coûts et dépenses engagées pour cette offre de services, équilibré par de la restriction de personnel (taux d'encadrement réduit, le centre doit comprimer la demande aujourd'hui et avoir recours aux contrats aidés et aux contrats d'apprentissage)

Sur 17 communes hors municipalité de Cosne sollicitées parce que concernées, 3 ont formulé un accord pour verser leur part de financement d'équilibre en 2023. Les familles des autres communes ont, en conséquence, supporté le différentiel non perçu par le CSCSC.

S'agissant de la mairie de Cosne, un complément de subvention a été accordé pour un montant supérieur à celui de la subvention initiale mais sans pour autant couvrir le quota de dépenses engagé correspondant à l'accueil des enfants cosnois. La subvention allouée par la municipalité de Cosne pour l'exercice 2024 est conforme au montant figurant dans la demande du CSCSC.

- **Médiateur social (Etat)** >> **-13346 €** (Ecart entre la subvention et la charge de personnel correspondante. Cette différence est compensée par l'intégration des charges et des produits de logistiques imputés sur ce secteur.

🕒 Analyse du compte de résultat 2023

CHARGES	REALISE 2023	% TOT réal 2023	PREV 2023	REALISE 2022
Achats, autres charges externes	145 297,00 €	17,43%	143 076,27€	150 422,00€
Impôts, taxes et versements assimilés	33 348,00 €	4,00%	40 757,28€	30 056,00€
Salaires et charges sociales +5,60% 33 574€	632 633,00 €	75,90%	599 059,57€	667 838,00€
Autres charges	605,00 €	0,07%	650,00€	703,00€

Dotations aux amortissements et provisions	20 341,00 €	2,44%	21 050,00€	20 984,00€
Charges exceptionnelles	1 229,00 €	0,14%		1 490,00€
Total	833 453,00€		804 593,12€	871 493,00€

Les charges totales (dont charges d'exploitation et charges exceptionnelles) s'élèvent à 833 453,00 € ; Elles ont diminué de 4,56% par rapport à leur montant en 2022 qui était de 871 493,00€.

A noter que la part des charges de personnel dans la totalité des charges reste stable. Elle représente **75,90%** en 2023 contre **76,63%** en 2022.

Du côté des produits :

PRODUITS	REALISE 2023	%TOT réel 2023	PREV 2023	REALISE 2022
Ventes de biens/Prestations services	376 267,00€	45,53%	376 120,27€	396 338,00€
Subventions/Produits des tiers financeurs	394 996,00€	47,79%	387 498,20€	369 507,00€
Cotisations	7 052,00 €	0,85%	9 400,00€	3 936,00€
Transfert de charges /dons	16 619,00 €	2,01%	6 350,00€	22 398,00€
Produits financiers	2 218,00 €	0,26%	800,00€	1 274,00€
Produits exceptionnels (dont quote-part de Subventions d'investissement)	29 210,00€	3,53%	13 000,00€	66 747,00€
TOTAL	826 362,00 €		793 168,47€	860 200,00€

Les produits ont diminué de 4% par rapport à 2022 (860 200€).

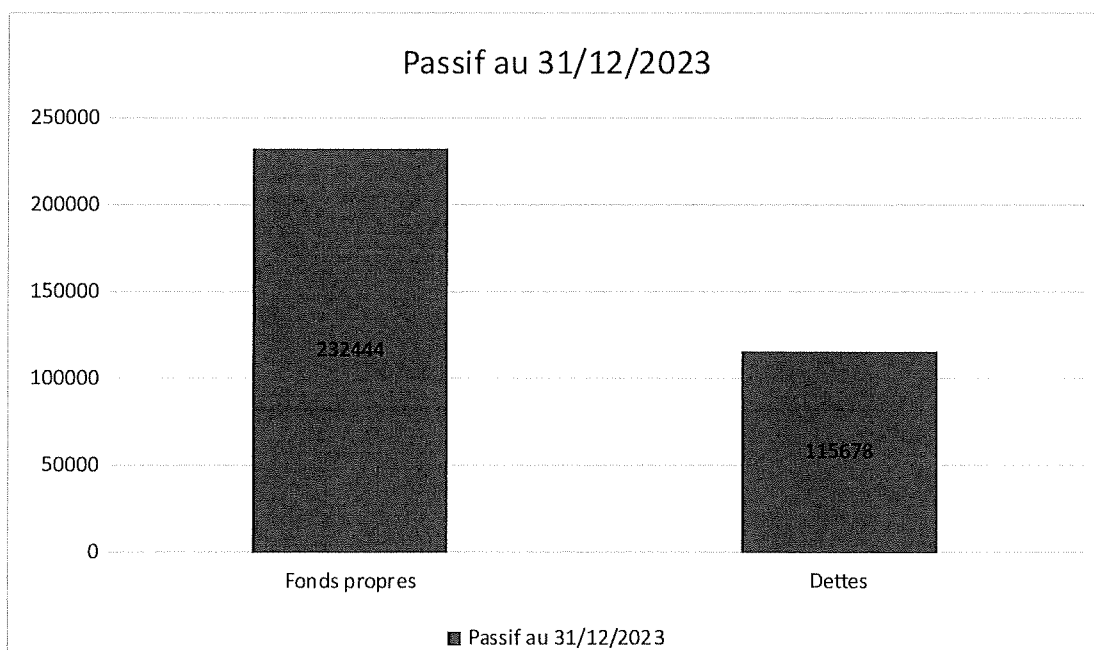
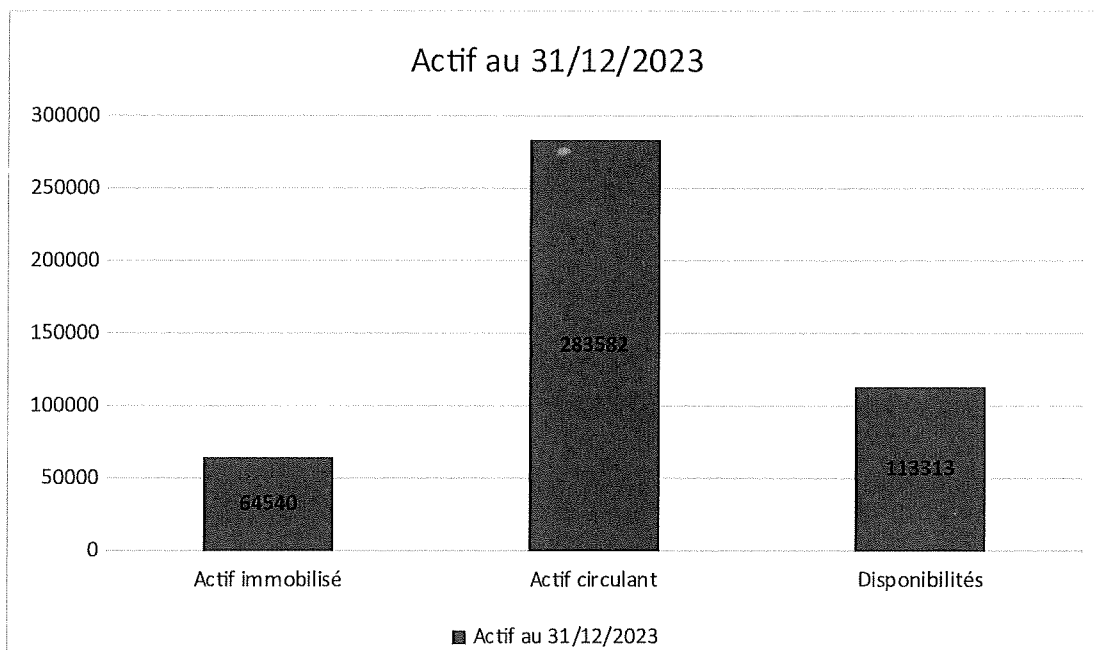
L'étude de la situation secteur par secteur confirme les hypothèses et constats de la Gouvernance et de la Direction du CSCSC sur la fragilité financière de certains secteurs et plus particulièrement de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi, domaine qui ne relève pas de la Communauté de Communes.

De ce fait, la Gouvernance et la Direction du CSCSC avaient dû inclure dans leur plan d'actions financier pour 2023 une suspension temporaire de l'activité de ce secteur à partir de septembre 2023.

Cette mesure a été levée suite à l'obtention de subventions supplémentaires de la part de certaines collectivités concernées permettant un financement partiel de cette offre de service. De plus, suite à l'absence de financement de la part des autres communes, il a été convenu de faire supporter le différentiel aux familles.

Le principal objectif pour l'année 2024 est de poursuivre le développement de la rigueur au niveau des achats en respectant au mieux le budget prévisionnel, en dépit des dépenses imprévues ou exceptionnelles que le CSCSC doit assumer dont certaines affectent déjà les prévisions.

Une lecture synthétique du bilan avec les éléments présentés dans les graphiques ci-dessous :



La Gouvernance et la Direction du CSCSC adressent ses remerciements aux financeurs : la CAF, l'Etat (ANCT, DREETS, DRAC, France services...), la MSA, le Conseil Départemental, la Région, la Communauté de communes « Cœur de Loire », Nièvre Habitat ainsi que les communes à raison de leurs subventions.

Proposition de vote à main levée pour approbation des comptes et affectation du résultat

Approbation des comptes 2023- est ce que l'AGO approuve les comptes et donne quitus au trésorier pour la gestion 2023 de l'association

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Résultat : AGO approuve les comptes et donne quitus au trésorier pour la gestion 2023 de l'association.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **-7 090 €** au compte « report à nouveau » portant ainsi ce report à nouveau **de -10 011,23€ débiteur à -17 101,23€ débiteur.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Résultat : l'AG approuve la proposition d'affecter le résultat de -7 090€ au compte « report à nouveau » portant ainsi ce report à nouveau de -10 011,23€ débiteur à -17 101,23€ débiteur.

Concernant les comptes annuels clos le 31/12/2023

Le commissaire certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Dans le cadre de la justification des appréciations

Concernant la trésorerie, les documents fournis par les Ets bancaires ont permis de contrôler les informations liées aux disponibilités.

Suite à la vérification du rapport de gestion et autres documents qui vous ont été adressés, il n'y a pas d'observation à formuler sur ces documents. EN RESUME PAS D'ANOMALIES DETECTEES.

Concernant les conventions réglementées

Aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé.

Je termine en vous remerciant pour votre écoute

La trésorière.



15 rue de Berry
58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Accueil : 03.86.28.20.96
Multi-accueil : 06.67.75.52.91

Mail : info@centresocialcosne.org
Web : www.centresocialcosne.org



Siret : 778 449 611 000 20

ANNEXE 2 - CSCSC – Budget Prévisionnel pour l'année 2024



PRÉVISIONNEL 2024

(sous toute réserve - suite au CA du 05/04/2024)

CHARGES		Prévisionnel 2024	PRODUITS		Prévisionnel 2024
604100	Achats repas	13 500,00	706231 ACF	Prestations CAF - Animation Collective Familles	27 020,00
604200	Achats prestations intervenants	18 000,00	706232 CL	Prestations ALSH	23 000,00
604300	Achats maison culture	250,00	706233 CLAS	Prestations CLAS	6 607,00
606110	Electricité	3 500,00	706234 AGC	Prestations CAF - Pilotage	80 764,00
606120	Eau	1 100,00	706235 EAJE	Prestations Halte-garderie	106 732,50
606160	Carburant	900,00	706236	Prestations CAF CTG ALSH	24 000,00
606171	Chauffage C3L	15 000,00	706237	Prestations CAF CTG HG	24 987,96
606300	Petit équipement	4 500,00	706410	Participation usagers déductible prestations EAJE	21 209,01
606310	Fournitures activités	4 000,00	706420	Participation usagers non déductible prestations	49 064,78
606400	Fournitures administratives	1 500,00	706430	Participation usagers	19 291,20
606800	Alimentation & Boissons	4 500,00	708300	Locations	10 000,00
606810	Pharmacie	750,00	708400	Mise à disposition personnel "La Poste"	15 408,00
	TOTAL 60 - ACHATS	67 500,00	708800	Produits activités diverses	1 500,00
613200	Location immobilières	5 000,00		TOTAL 70 - PRESTATIONS DE SERVICES	409 584,45
613500	Location mobilières	11 400,00	741	Subvention état	60 000,00
615200	Entretien et réparations immobiliers	10 000,00	742	Subvention région	3 200,00
615500	Entretien et réparations mobiliers	1 000,00	743	Subvention département	29 000,00
615600	Maintenance	5 000,00	744	Subvention commune	32 368,00
616000	Assurance	4 549,81	7451	Subvention organismes nationaux dont MSA	11 530,00
618100	Documentation générale	50,00	7452	Subvention CAF (FPT, REAAP)	34 372,00
	TOTAL 61 - SERVICES EXTERIEURS	36 999,81	746	Subvention communauté de communes	209 000,00
621100	Personnel extérieur	500,00	74	Subvention autres : FONJEP	3 582,00
622600	Honoraires cac	2 400,00		TOTAL 74 - SUBVENTIONS EXPLOITATION	383 052,00
622601	Honoraires comptables	4 600,00	754	Dons	100,00
622602	Honoraires sociaux (aïga)	7 200,00	756	Adhésions	7 052,40
622700	Frais actes et contentieux	50,00	7582	Rbt frais formation	53 512,00
622800	Rémunération intermédiaires (formation)	24 700,00		TOTAL 75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	60 664,40
623000	Communication	100,00	76	Produits financiers	500,00
623300	Foires & Expositions	50,00		TOTAL 76 - PRODUITS FINANCIERS	500,00
625100	Voyages et déplacements (frais kms)	2 500,00	771	Produits exceptionnels	
625600	Missions (repas extérieurs)	200,00	772	Produits sur exercices antérieurs	
625700	Réceptions	100,00	77	Quote part subvention investissement	3 928,00
626100	Frais postaux	600,00		TOTAL 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 928,00
626300	Informatique (Internet)	500,00	791	Transfert de charges	
626200	Téléphonie	750,00		TOTAL 79 - TRANSFERT DE CHARGES	0,00
627800	Frais bancaires	600,00			
628100	Cotisations (fédération)	5 000,00		TOTAUX	857 728,85
628200	Travaux extérieurs (activités)	16 500,00		Insuffisance	93 487,59
	TOTAL 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 350,00		TOTAL GENERAL	951 216,44
631100	Taxe sur les salaires	11 000,00			
633300	Parti. employeur formation professionnelle continue	13 000,00			
635120	Taxe foncière	5 160,00			
	TOTAL 63 - IMPOTS ET TAXES	29 160,00			
641100	Salaires	728 474,63			
641200	CP	inclus salaires			
641300	Primes (pouvoir d'achat, transport)	inclus salaires			
641400	Indemnités (départ retraite)	inclus salaires			
645100	Urssaf	inclus salaires			
645200	Prévoyance	inclus salaires			
645220	Mutuelle	inclus salaires			
645300	Retraite	inclus salaires			
645400	Chômage	inclus salaires			
645820	Charges sociales/congés payés	inclus salaires			
647400	Médecine du travail	inclus salaires			
	TOTAL 64 - CHARGES DE PERSONNEL	728 474,63			
651600	Droits auteurs	700,00			
658000	Charges diverses	0,00			
	TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700,00			
6714	Créances irrécouvrables	0,00			
	TOTAL 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00			
680000	Dotations amortissement	22 032,00			
	TOTAL 68 - DOTATIONS AMORTISSEMENT	22 032,00			
	TOTAUX	951 216,44			
	Excédent prévisionnel				
	TOTAL GÉNÉRAL	951 216,44			

NOTE EXPLICATIVE – BUDGET PROVISOIRE 2023 – BP 2024
--

Provisoire 2023

Déficit provisoire mesuré de 2 134,32 € sous réserve du contrôle et des écritures comptables de l'expert-comptable (notamment sur les comptes 67 et 68).

Prévisionnel 2024

Déficit prévisionnel de 124482.26 € (avec les 2 recrutements) qui s'explique sur :

Côté CHARGES**Écart charges de personnel dû à la nouvelle classification de la convention Elisfa pour 2024 :**

141937.01 €, soit +23%

Location mobilières (informatique, standard et copieur) :

1. le changement a été nécessaire pour le fonctionnement et la gestion des services
2. différents diagnostics informatiques ont permis de conclure sur l'obsolescence de notre parc informatique d'une part, mais surtout de notre réseau qui est en fin de vie. Ce réseau nous permet aujourd'hui d'avoir une distribution filaire d'internet, d'un accès à notre logiciel Aiga-Noé pour la gestion des activités, la facturation, suivi financier des usagers, etc. sur la petite enfance, ALSH, parentalité (49,90% de nos charges sont issues de ces secteurs d'activités)
3. nous n'avons pas de standard téléphonique... 3 téléphones sans fil assurent la distribution de la communication téléphonique, représentant 1/3 de nos flux de contacts usagers.

Entretien du bâtiment (+60%) : étant propriétaire, une forte vétusté est à constater (aujourd'hui, certains rideaux métalliques sont en panne, infiltration eau par la toiture, forte utilisation de nos salles d'activités en raison de la fermeture depuis 2020 du bâtiment annexe mis à disposition de la ville) et d'autres travaux à entreprendre (sécurité des locaux, conformité légale, utilisation primaire, etc.).

Formation : coûts des 2 directeurs et 1 apprentie (vigilance : se contrebalance côté produits par leur remboursement par uniformation à terme échu).

Travaux extérieurs : montée des coûts due au portage du projet mutualisé parentalité 2024 (financés par le REAAP et le département).

Dotations-investissement : acquisition d'un deuxième minibus (14 730€).

- Utilisation plus intensive du minibus dans le cadre des actions mutualisées avec les autres CS du territoire : ALSH, ados, familles (parentalité, sorties, séjours)
- Développement dans le cadre du projet d'établissement de la crèche (grandir dehors et l'ouverture vers l'extérieur)
- Développement d'actions en itinérance (hors les murs expérimental au sein du quartier – développement vers d'autres lieux ? ; la question d'un LAEP et de répondre au besoin d'accès aux familles)
- Construction d'un partenariat avec les établissements du secondaire concernant la mobilité des jeunes vers les actions collectives de loisirs, comme la Zone Ados

Une demande d'aide financière sur investissement a été transmise à la Caf en ce début d'année 2024.

Côté PRODUITS

Locations (-30%) : départ de la Chambre d'Agriculture en 2023 qui était locataire d'une partie de l'étage du Centre Social et Culturel. Cette perte de revenus locatives n'est pas compensée

actuellement par les autres mises à disposition.

Subvention Région (-66%) : impossibilité de reconduction du projet La Loire, c'est mon patrimoine (avec les acteurs associatifs locaux) financé par la DREETS, la DRAC, la MSA et le département. Aucune possibilité de co-financement.

Dons : pourcentage non significatif, dans le sens où nous avons reçu un don exceptionnel de 1 000€ en 2023.

Remboursement des frais de formation : voir ci-avant CHARGES – Formations.

Comptes 75-76-77-79 : écritures comptables de l'expert-comptable en attente de complétude, de vérification et de validation.

Hausse du budget global de 20% malgré l'augmentation des charges de personnel de 23% ce qui signifie que nous essayons au mieux de contenir les autres charges.



15 rue de Berry
58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Accueil : 03.86.28.20.96
Multi-accueil : 06.67.75.52.91

Mail : info@centresocialcosne.org
Web : www.centresocialcosne.org



Siret : 778 449 611 000 20



Cosne-Cours-sur-Loire,
Le 13 juin 2024

Objet : CSCSC – Rapport moral de la Présidente relatif à l'exercice 2023 - AGO du 13/06/2024

L'ensemble des développements relatifs au bilan de l'exercice 2023 présentés ci-après ont été validés par le Conseil d'Administration du CSCSC à l'unanimité de ses membres présents et représentés lors de sa réunion du 05/04/2024, puis une dernière fois par le Bureau le 06/06/2024.

Le rapport des orientations pour l'année 2023 validé par l'AGO le 22/06/2023 a été joint, pour mémoire, à l'invitation à la présente AGO. La plupart de ces orientations ont fait l'objet d'une mise en œuvre au cours de l'année 2023 et certaines d'une réalisation complète.

◆ **Cadre associatif**

La révision des statuts a été effectuée en concertation entre la Présidente, la Directrice et le Directeur-adjoint. La nouvelle version a été validée successivement par le Bureau, le Conseil d'Administration, le 02/10/2023, puis l'AGE le 07/12/2023.

Le règlement intérieur de l'association a fait l'objet d'une refonte complète pour y intégrer, outre l'énumération des missions des postes du Bureau, les listes des membres de droit, membres associés et membres invités de l'AGO et du CA, de manière à pouvoir les faire évoluer sans passer par une modification des statuts et donc la programmation d'une AGE.

En 2023, quelques candidatures ont permis de pourvoir des postes d'administrateurs et de membres du Bureau. Toutefois, après augmentation de 15 à 18 du nombre de postes au Conseil d'Administration validée par le Conseil d'Administration, puis l'AGE, 4 sont vacants. Le second poste de Vice-Président(e) n'est plus occupé depuis fin juin 2023, après renonciation de deux titulaires au cours du même mois.

La périodicité mensuelle des réunions du Bureau a été respectée.

La 3ème partie et le complément du Projet social 2021-2025 publié dans sa version complète le 31/01/2022 consacrés aux orientations générales mentionnaient des objectifs relatifs au renforcement de la Gouvernance et du pilotage de l'association (consolidation des instances décisionnelles, accompagnement des nouveaux membres du Conseil d'Administration et transformation de l'organigramme). Une fragilité de la Gouvernance y était relevée, quatre présidents s'étant succédé à la tête du Bureau de l'association entre 2016 et 2021. Le mandat de la Présidence actuelle élue par le Conseil d'Administration le 11/02/2022 pour une durée d'une année a été renouvelé en 2023, puis prolongée par décision du Conseil d'Administration du 02/10/2023 pour que l'élection du Bureau soit désormais en concordance avec la date de l'AGO.

Au terme de ces mandatures, même si un seul des postes de vice-président(e) a été pourvu en permanence, le renforcement de la Gouvernance a pu être réalisé tout au long des exercices 2022 et 2023 en raison d'un volontarisme du nouveau Bureau qui se réunit désormais une fois par mois et d'une conjoncture interne particulière affectant l'exercice de la direction. Une matrice des responsabilités des instances décisionnelles, ainsi que des délégations de pouvoirs et de signature ont été établies en concertation entre la Présidence et la Direction, puis validées par le Bureau. L'organigramme général de la structure et le fonctionnement du binôme de directeurs en poste depuis le 01/09/2023 sont en construction. La consolidation de la direction décidée par la Gouvernance de la structure en juillet 2023 s'inscrivait dans ces objectifs de rationalisation et d'équilibrage des pouvoirs

au sein de l'association. En effet, en 2022 et 2023, la Présidence a été amenée à s'investir au quotidien dans la gestion des ressources humaines.

Pour renforcer la stabilité de la Gouvernance, la version actualisée des statuts a porté de 3 à 6 ans la durée du mandat des administrateurs élus et de 1 à 2 ans la durée du mandat des membres du Bureau. Le renouvellement par tiers des membres élus du Conseil d'Administration qui n'avait jamais été effectué, bien que prévu dans la version précédente des statuts, vient d'être réalisé lors de la présente Assemblée Générale.

Par ailleurs, le recrutement des bénévoles, leur intégration dans la vie associative et les formes possibles de témoignage de la reconnaissance de la structure constitueront un des axes du rapport des orientations pour 2024 car ils sont perfectibles.

◆ **Poursuite du cap vers l'équilibre budgétaire**

La volonté de sincérité avait conduit le CSCSC à présenter à la validation du Conseil d'Administration un budget prévisionnel déficitaire pour 2023 (déficit de 11.424,64 €), sans pour autant diminuer les efforts pour atteindre un équilibre qui ne l'avait pas été depuis plusieurs années. Le résultat ressortant du bilan de l'année 2023 (déficit de 7.090 €) témoigne d'une très nette amélioration, malgré le contexte difficile et des dépenses imprévues.

Comme mis en évidence dans le rapport financier établi par la Trésorière de l'association, le résultat d'exploitation a été ramené d'un déficit de 77.824 € en 2022 à 37.289 € en 2023, malgré le versement d'indemnités de départ allouées à trois salariées pour un total de 33.961 €, ce qui témoigne d'un volontarisme sans faille dans la rigueur budgétaire et de la pertinence de la stratégie initiée et défendue par la Gouvernance.

Les échéances ont été respectées mais, en fin d'année 2023, le bon cadencement de la tenue de la comptabilité a été affecté par le changement d'assistante de direction, la précédente disposant d'une expérience de plusieurs années de pratique et de la connaissance des procédures analytiques inhérentes à la structure.

Le plan d'actions financier de février 2023 a été appliqué à la lettre, tant en matière de surveillance des secteurs générateurs de déficit, de politique tarifaire que de la fixation des cotisations d'adhésion.

Le financement de l'accueil périscolaire du mercredi a fait l'objet d'une communication individualisée et personnalisée avec chaque municipalité de résidence des familles utilisant ce service. Grâce aux actions menées, un complément de subvention a pu être obtenu de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire en juin 2023 ainsi que l'octroi pour 2024 d'un montant correspondant à la subvention demandée le 02/10/2023, après plusieurs années d'insuffisance conséquente répétée, ce qui représente une avancée notable. Trois autres municipalités (Myennes, Pougny et Saint-Père) ont décidé de participer au financement de ce secteur d'activité. Au cours du second semestre 2023, 16.684,25 € ont ainsi pu être perçus en vue d'équilibrer le secteur d'accueil de loisirs périscolaire et donc de réduire fortement le déficit de cette offre de services très appréciée par les familles du bassin de vie.

La mise en œuvre de cette communication avec les parents et les collectivités territoriales de notre zone d'influence a permis une prise de conscience de l'importance du besoin couvert par cette activité qui est un vecteur d'attractivité et a aussi suscité des vocations pour les postes de la Gouvernance de l'association.

Enfin, depuis le dernier trimestre 2023, conformément à la demande de la Présidente et de Marie-Thérèse DEVALLOIR, Administratrice encadrant l'ASL, un terminal pour le paiement par carte bancaire des cotisations et prestations diverses a été installé au guichet d'accueil du CSCSC. Ce pas fondamental vers le développement du paiement dématérialisé est salué.

Décidée à infléchir la tendance à l'augmentation du déficit d'exploitation subie depuis plusieurs années, la Gouvernance a fixé et fait appliquer les orientations nécessaires pour initier le retour à une situation plus saine, malgré l'explosion des coûts fixes et des charges sociales, ainsi que des dépenses exceptionnelles imprévues relevant de la gestion des ressources humaines. Un contrôle encore accru de l'engagement des charges d'exploitation par la Trésorière de l'association et un examen critique des différents contrats souscrits dans le cadre de son fonctionnement (assurances, logistique) initié

en 2023 par, Jennifer MAUDRY, Secrétaire-adjointe (changement de compagnie d'assurances pour la souscription de nouveaux contrats aux primes moins élevées et garanties plus adaptées) devraient permettre de poursuivre cette politique de stabilisation, voire de diminution de certains coûts pendant l'exercice 2024.

◆ **Priorité à la gestion des ressources humaines**

La Présidence a consacré un temps conséquent à des opérations de recrutement pendant l'exercice 2023 (postes de directeurs, assistante de direction, animateurs).

Au cours du 1^{er} semestre 2023, la Présidence a reçu plusieurs salariés pour lesquels des propositions d'augmentations de salaires avaient été soumises à l'approbation du Bureau par Nathalie COLLOT. Elles ont été appliquées avec un effet rétroactif au 01/01/2023.

La démission de Mme Nathalie COLLOT occupant le poste de Directrice depuis janvier 2016, l'organisation de son remplacement, la réactivation du poste de Directeur-Adjoint, le licenciement pour inaptitude professionnelle d'une responsable de secteur et l'embauche d'une encadrante du secteur jeunesse ont été des temps forts qui ont mobilisé la Gouvernance.

Depuis le 01/09/2023, la Direction composée de la Directrice et du Directeur-adjoint est en cours de reconstruction, une opération rendue plus longue en raison de leurs absences régulières (une semaine par mois en moyenne) pour assister aux stages du parcours de formation qualifiant imposé par la CAF au CSCSC à chacun d'eux simultanément, selon l'avis formulé le 22/09/2023 par la Commission de la CAF.

Un organigramme fonctionnel « idéal » a été dressé par les deux directeurs dès leur prise de poste. Il fera l'objet d'ajustements au fur et à mesure des recrutements destinés à établir des niveaux de responsabilité conformes à une gestion d'équipes normale.

L'intégralité de la refonte des fiches de poste et des nouvelles grilles de cotation pour le calcul des rémunérations a été réalisée par les directeurs. Chaque salarié de la structure a bénéficié d'un entretien explicatif pendant le mois de janvier 2024 en présence de la Présidente et des directeurs. Leurs observations ont été étudiées et des rectifications ont été acceptées lorsqu'elles étaient fondées.

Alice DUMONT, Directrice, signale les besoins en recrutement à la Présidente. La périodicité mensuelle des réunions du Bureau permet une validation réactive de la Gouvernance. La manière dont elle conduit les entretiens de recrutement en binôme avec Grégory CHABOURINE a pour objectifs d'aboutir à une meilleure sélection des cadres intermédiaires et de développer la professionnalisation au sein des équipes.

Enfin des avantages tarifaires ont été accordés aux salariés pour leur inscription aux activités figurant dans le programme des ateliers intergénérationnels du CSCSC.

Toutefois, les possibilités de recrutement de cadres intermédiaires en nombre suffisant pour améliorer le pilotage sont subordonnées aux recommandations, au niveau de financement des partenaires institutionnels, voire aux exigences en termes de profil des candidats. Compte tenu des restrictions budgétaires et des normes CAF, le CSCSC est actuellement en déficit pour ce type de poste.

◆ **Projets et activités**

Pour répondre à un besoin exprimé par de nombreuses familles, la plage horaire de la crèche a été étendue au 01/09/2023. Elle accueille maintenant ses lutins du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

La Présidente se félicite aussi des impacts positifs du projet « la Loire, c'est mon patrimoine » porté par le CSCSC en partenariat avec l'association des Gabarriers du Haut-Val de Loire et les Amis du musée de la Loire qui, malheureusement, n'a pas fait l'objet d'un financement total. La subvention de la région était limitée à 80 % du coût estimé dans le dossier de présentation, mais le montant réel attribué en définitive a été inférieur à ce pourcentage. Le CSCSC a dû rechercher avec beaucoup de difficulté d'autres financeurs pour compléter son financement, tout en adaptant le contenu à ces impératifs budgétaires dans le respect des conditions relatives au public et aux participants visés par cette action qui avaient compliqué l'élaboration du projet. Le Conseil Départemental a été la seule

instance locale à avoir accepté d'emblée d'apporter une contribution. Les retours enthousiastes des jeunes et de leurs familles qui y ont participé ainsi que l'intérêt médiatique dans un premier temps, puis de certains de nos partenaires ensuite, en font un sujet de fierté pour l'association. De ce fait, compte tenu du contexte interne actuel, le CSCSC a renoncé à participer à l'appel à projets de 2024.

A l'actif également de l'année 2023 figurent les deux premiers stages du parcours pour l'obtention du BAFA organisés à Cosne-Cours-sur-Loire en co-portage avec les deux autres centres sociaux de Coeur-de-Loire et en partenariat avec la Communauté de Communes et la Municipalité de Cosne-Cours-sur-Loire. Le troisième stage du parcours est prévu pendant les vacances de printemps 2024.

La création de nouveaux ateliers à vocation culturelle et artistique a été réalisée dans des conditions de vacance partielle de la Direction et a donc donné lieu à des résultats contrastés. Certains ont été supprimés en cours d'année scolaire ou sont en voie de l'être, d'autres ont fait l'objet d'une adaptation. A terme, lorsque la situation financière le permettra, le recrutement d'un animateur-coordonateur dédié devra être relancé avant d'envisager une extension de cette offre de services.

Les quelques succès précités ne sauraient toutefois occulter la situation financière préoccupante du CSCSC qui restreint les possibilités de développement de projets et de réponse aux attentes d'offre de service des habitants du bassin de vie. Une alerte assortie d'un état des lieux précis dressé par M. Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre, a été transmise à la Ministre du travail, de la santé et des solidarités le 25/04/2024. Se voulant rassurant, le Président de la FDCSC de la Nièvre a présenté, quant à lui, un diagnostic mesuré, lors de l'AGO de la Fédération départementale du 16/05/2024, et souligné les actions menées en termes d'animation et de communication.

◆ **Gouvernance, pilotage et communication**

Compte tenu du caractère récent de l'installation de la nouvelle direction, des absences pour formation et des urgences à traiter, la répartition et les attributions des missions établies en concertation avec l'ancienne directrice début 2023 n'ont pas encore évolué en fonction de la nouvelle composition de l'équipe de Direction. Cependant, des délégations de pouvoirs et de signature ont été finalisées et validées par le Bureau pendant le dernier quadrimestre de l'année 2023.

L'amélioration de la communication interne est en cours, avec en perspective le développement du travail en réseau. Le changement de prestataires bureautiques et la recherche d'une modernisation de la téléphonie ont fait partie des premières mesures prises par la nouvelle Direction.

Malgré ce bilan annuel honorable au regard des conditions de la réalisation des missions et pour les motifs exposés lors de la réunion du Conseil d'Administration du 05/04/2024 à nouveau exprimés au cours de la présente AGO, le poste de président(e) sera à pourvoir lors de l'élection du nouveau Bureau puisque la titulaire actuelle ne demandera pas le renouvellement de mon mandat, devenant la 5ème titulaire à renoncer à ce statut en 8 ans.

L'ensemble des salariés du CSCSC en a été informé le 26/04/2024.

Marie-Claire MARASI,
Présidente du Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb

Annexe 4

Rapport d'activités de la direction – année 2023



NOS ADMINISTRATEURS 13 MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JANVIER

LE BUREAU - 7 MEMBRES 1 RÉUNION DE BUREAU MENSUELLE



FEVRIER



SALARIES

21 salariés au 31 décembre 2023
42 salariés cumulés (18 ETP), tout contrats confondus

BENEVOLES

85 bénévoles
2732,50 heures
1.49 ETP
Valorisation 51917,50 €



ADHERENTS

403 adhérents particuliers et organismes

LOCATIONS

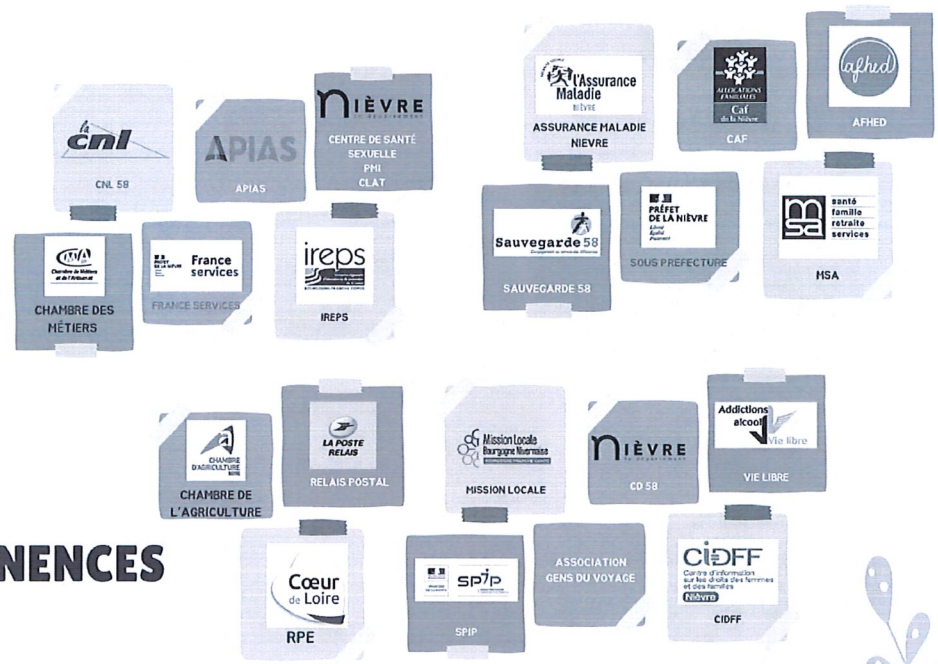
33 partenaires

Cotisations organismes

23 organismes

MARS

LES PERMANENCES




AVRIL

FRANCE SERVICES C'EST 5712 CONTACTS

DIMINUTION NORMALE CAR INTERPRÉTATION ERRONÉE EN 2022
(COMPRÉHENSION DES DONNÉES DE COMPTABILISATION)

2 AGENTS AU SERVICE DES USAGERS





**1 an de France Services
au Centre Social
lundi 27 février 2023**

HORAIRES

10h - 12h







14h - 17h

Lundi 27 février 2023 à 10h

Visite du sous-préfet et plusieurs partenaires pour faire le bilan de la 1ère année de fonctionnement du France-services.

D'ordre de la municipalité :

- Accueil - visite des locaux et échange avec les agents France-Services
- Présentation du bilan 2022 France-services - Questions-réponses
- Parole au sous-préfet et aux partenaires.

MAI

HORS LES MURS

POUR UN ÉTÉ DYNAMIQUE



C'EST GRATUIT !

Au Quartier Schœlcher à Cosne-sur-Loire (43)

Le Centre Social et Culturel Suzanne Cougomb de Cosne-sur-Loire annonce :

LES ATELIERS SPORTIFS D'ÉTÉ

Margaux vous propose les matinales bien-être
de 9h à 10h - du 19 juillet au 3 août 2023

Rendez-vous au Parc Schweitzer
Rue de la République - 43000 Cosne-sur-Loire

Ateliers GRATUITS



RESERVEZ VOS SÉANCES !

Centre Social et Culturel Suzanne Cougomb
10, rue de la République - 43000 COSNE SUR LOIRE
02 47 82 20 26



« Premiers Pas »

ATELIERS PARENTS-ENFANTS

0-5 ans

FRÉQUENCE : 1 fois à 10 semaines tous les samedis

Samedi 13 mai - 16h05 - 11h30

Fabriquons un chamboule tout

Centre Social et Culturel

FAMILLES

COSNE SUR LOIRE

CHASSE AUX
ŒUFS
EN FAMILLE

Inscription
Jeudi 6 avril
Tarif : 1 € par
de place limitée à

SAMEDI
8
AVRIL
à 16h00

ORGANISÉ PAR
BIBES-BOUS-ALS
Centre social et culturel
10, rue de la République - 43000 COSNE SUR LOIRE
02 47 82 20 26

VENDREDI 9 JUIN 2023

De 16h à 22h

Dans le jardin du Centre Social

FÊTE DE L'ÉTÉ

Ouvert à tous !
Des animations, des animations associées (partenaires gratuits) et
Service Préféré et gourmandises





ATELIERS PREMIERS PAS

AOUT

PARTENARIAT/EVENEMENTS

**RALLYE CITOYEN
162 JEUNES ACCUEILLIS**



**MARCHE DE NOEL
486.96€ DE BÉNÉFICES**



CONTRAT DE VILLE

**JOURNEE FESTIVE
ET CITOYENNE LE 10
JUILLET**

**SEMINAIRE LE 22
NOVEMBRE**

**FETE DES
ASSOCIATIONS**

SAMEDI 9 SEPTEMBRE, DE 10H À 18H

**BROCANTE
& FÊTE DES ASSOCIATIONS**

**BROCANTE SOLIDAIRE
SALLE DES FÊTES
6 PASSAGE DE LA MADELEINE
FÊTE DES ASSOCIATIONS
PLACE DE LA MAIRIE**

CRECHE LES LUTINS

**52 ENFANTS ACCUEILLIS DE 3 MOIS À 3 ANS
19266.5 HEURES FACTURÉES
TAUX DE REMPLISSAGE DE 69.93%**

SEPTEMBRE

**Merci à la crèche « Les Lutins »
Mercredi 26 février 2023**

Animations dépaysement et gourmandises
Les petits étaient ravis !



++++

Val de Loire

La crèche du centre social et culturel propose des accueils à la carte Les lutins traités comme des rois

À la crèche les lutins de centre social et culturel de Cosne-sur-Loire, le mardi 14 février 2023, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte.

Mickaël Thomas
Centre social et culturel

Accueil à la carte, c'est un accueil personnalisé, c'est un accueil qui permet aux parents de profiter d'un accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte.



SEITE ENFANCE, Frédéric Dupuis, en compagnie de la directrice Mickaël Thomas, pendant un accueil à la carte. La crèche Cosne, est présente à Cosne-Quatre-Vents, Val de Loire.

Des parents se sont rendus à la crèche de la commune de Cosne-Quatre-Vents, en compagnie de Frédéric Dupuis, directeur du centre social et culturel. Les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte.

Le directeur du centre social et culturel, Frédéric Dupuis, a été reçu par Mickaël Thomas, directrice de la crèche. Ils ont discuté de l'accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte, les parents ont pu profiter d'un accueil à la carte.

OCTOBRE

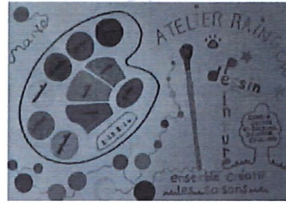
ATELIERS LOISIRS/CULTURE/BIEN-ÊTRE

221 PERSONNES INSCRITES

ATELIERS

NOUVEAUTES

- RAINBOW
- PILATES
- DANSE
- YOGA DU RIRE
- CHORALE
- PHOTOS



CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
 SUZANNE COULOMB
 15, rue de Berry - 59200 Couze-Cours-Sur-Loire
 03 86 28 20 96
accueil@centresocialcouze.org



Reprise des activités Saison 2023-2024

Crèche « Les Lutins »
 Lundi 28 août
 Accueil de Loisirs & Zone Ados
 Mercredi 6 septembre
CLAS
 (Accompagnement à la scolarité)
 Lundi 18 septembre à 16h
 (Dina Alarve)
 ASL : Ateliers Sociolinguistiques
Réunion des bénévoles :
 Vendredi 15 sept à 10h30
 Reprise des cours
 à partir du lundi 18 sept sur rdv
 Couze - Tricot
 Vendredi 29 septembre à 14h
 Pause Café
 Mardi 12 septembre à 14h
 Atelier Mémoire
 Lundi 11 septembre à 14h15
 Chorale
 Mercredi 13 sept à 18h
 Yoga du rire
 Lundi 2 oct à 18h30
 Atelier Créatif « Rainbow »
 Dessin - Peinture
 1 vendredi / mois (reprise 22 sept)

Gym d'entretien
 Lundi 11 septembre 9h30 (Vilcheauf)
 Mardi 12 septembre à 9h30
 Mercredi 12 septembre à 10h45
 Renforcement musculaire
 Mardi 12 septembre 12h
 Zumba
 Vendredi 15 septembre 11h
 Stretching
 Jeudi 14 septembre 11h
 Pilates / Stretching
 Lundi 18 septembre 12h
 Pilates
 Jeudi 14 septembre à 10h
 Vendredi 15 septembre 15h
 Danse Ados / Adultes
 Contempo : Mardi 12 sept à 17h
 Choré : Mardi 12 sept à 18h15
 Danse Enfants
 3-5 ans : Mercredi 13 sept à 9h
 6-8 ans : 13 sept à 10h
 Des 8 ans : 13 sept à 11h
 Yin Yoga
 Samedi 23 septembre Sur réservation
 Qi Gong
 Vendredi 15 septembre 18h
 Pleine Forme
 Vendredi 15 septembre 17h



NOVEMBRE

ATELIERS SOCIO LINGUISTIQUES

14 BÉNÉVOLES
99 APPRENANTS

L'atelier Sociolinguistique y était !

Inauguration du Facile à lire - médiathèque de Couze - mercredi 8 mars à 15h - Tout public

Vous n'avez pas lu depuis longtemps ? Vous recherchez des lectures simples ? Vous apprenez le français ? Ce livre est fait pour vous !
 Le Fonds « Facile à Lire » propose des ouvrages faciles à comprendre pour tous, en particulier les personnes apprenant le français, ayant des difficultés avec la lecture ou tout simplement souhaitant lire quelque chose de simple.

Inauguration en présence de nos partenaires du Centre Social de Couze, de la Fédération des Œuvres Laïques, de l'Établissement et Service d'Aide pour le Travail.

Venez découvrir ce nouvel espace et écouter des lectures à haute voix.

L'équipe de FASL (atelier Socio Linguistique) avec des apprenants ont participé à l'inauguration de la collection "Facile à Lire" mercredi 8 mars 2023 à 15h en présence d'autres partenaires ESAT (Établissement et service d'aide par le travail).



JOURNEE DE LA FEMME



DECEMBRE

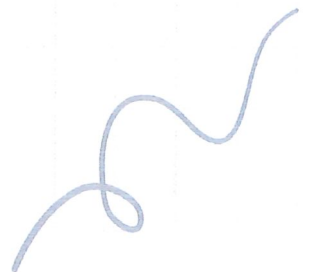
- DIALOGUE ENTRE LES HABITANTS ET LES SERVICES PUBLIC - 76 PERSONNES
- ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT - 78 PERSONNES
- RENFORCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE - 42 PERSONNES
- GESTION DES CONFLITS - 17 PERSONNES
- AIDE CRÉATION CV - 17 PERSONNES
- VALORISATION DES PROJETS JEUNES - 25 PERSONNES
- PRÉVENTION - 25 PERSONNES
- LIEN SOCIAL - 322 PERSONNES
- AIDE ADMINISTRATIVE - 117 PERSONNES



MEDIATION SOCIALE



**MERCI AUX
SALARIES,
BENEVOLES ET
PARTENAIRES
D'AVOIR ÉTÉ À NOS
CÔTÉS**





Cosne-Cours-sur-Loire,
Le 10 juin 2024

Objet : CSCSC – Rapport d’orientations de la Présidence pour l’exercice 2024 - AGO du 13/06/2024

L’ensemble des orientations et axes de réflexion ci-après ont été validés par le Conseil d’Administration du CSCSC à l’unanimité de ses membres présents et représentés lors de sa réunion du 05/04/2024, avec confirmation par le Bureau le 06/06/2024.

A cette occasion, la Présidente du CSCSC avait annoncé sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat lors de l’élection du nouveau Bureau par le Conseil d’Administration de l’association.

Les motifs de cette décision ont été expliqués au Conseil d’Administration lors de sa réunion du 05/04/2024 et ont été présentés lors de l’Assemblée générale ordinaire.

◆ **Cadre associatif**

- ***Constitution d’un nouveau Conseil d’Administration et d’un nouveau Bureau***

- prise de fonctions de la nouvelle présidence,
- attribution des missions entre les membres du nouveau Bureau.

- ***Valorisation du rôle des bénévoles***

- Meilleure expression de la reconnaissance de l’association vis-à-vis des bénévoles, quel que soit leur domaine ou leur niveau d’intervention (administration ou activités) par la mise en valeur de leurs apports au sein de l’association,
- Encadrement de leurs interventions lorsqu’ils sont amenés à animer des ateliers,
- Attribution d’avantages tels que la priorité d’accès à l’offre de services du CSCSC (crèche, accueil de loisirs, ateliers) et l’application de tarifs préférentiels (cf. mesures en faveur des salariés).

- ***Développement du sentiment d’appartenance à l’association et de la participation des salariés également adhérents***

- susciter leur présence aux AGO, et a minima aux réunions institutionnelles et conviviales organisées par la Gouvernance et la Direction (cérémonie des vœux, événements particuliers),
- Les inciter à devenir des relais actifs pour attirer de nouveaux bénévoles.

◆ **Maintien du cap vers l’équilibre budgétaire**

- Poursuite des actions pour rééquilibrer les secteurs déficitaires à partir d’une analyse financière prospective par secteur, afin de déterminer les activités pour lesquelles le budget est équilibré, celles pour lesquelles des perspectives positives peuvent être envisagées et celles qui resteront déficitaires,
- Révision tarifaire intégrant le coût de la réalisation de chaque type d’activité (charges de personnel, autres charges, utilisation d’immobilisations, etc),
- Maintien de la différenciation du tarif appliqué aux familles pour l’accueil périscolaire du mercredi en fonction du financement de leur commune de résidence,
- recherche d’une augmentation des produits par la création de nouvelles activités et la recherche de nouveaux financements,

- Rattrapage par la nouvelle secrétaire comptable du retard pris dans la tenue de la comptabilité depuis le début de l'année 2023, professionnalisation du suivi analytique,
- Changement de cabinet d'expertise comptable pour la tenue de la comptabilité et la gestion des payes (au lieu d'une intervention de deux prestataires différents).

◆ **Gestion des ressources humaines**

- Revalorisation des rémunérations en application de l'avenant 10/2022 à la Convention Collective (mise en œuvre en janvier 2024),
- Recensement des besoins en formation professionnelle, établissement d'un plan de formation et inscription aux stages correspondants,
- Recrutement immédiat d'un référent-familles et à moyen terme d'un animateur-coordonateur afin de permettre à la Directrice et au Directeur-adjoint de consacrer la totalité de leur temps de travail à leurs propres missions,
- Dans l'attente du recrutement d'un animateur-coordonateur du pôle adultes/service, répartition des missions qui devaient lui être confiées entre les salariés disposant des compétences requises.

◆ **Projets et activités**

- Réflexion en vue de la préparation du Projet Social post 2025,
- le ou la référent(e)-familles devra procéder à une étude sur la pertinence des actions techniques et d'animation menées en 2023 dans le cadre du contrat de ville en tant que réponse à des besoins réels et parfaitement identifiés, surtout lorsque le niveau de participation a été faible,
- Recensement précis des besoins des adhérents et usagers du CSCSC pour la création, le maintien ou l'évolution des activités et ateliers, début de mise en application des propositions et mesures incluses dans le projet établi par Alice DUMONT, Directrice, dans le cadre de sa formation qualifiante 2023-2024,
- Mise en place d'un nouveau projet autour de la Loire, des traditions et du patrimoine local,
- Participation à la reconduction du parcours de formation BAFA Coeur-de-Loire.

◆ **Gouvernance, pilotage et communication**

- Actualisation du RACI (matrice des responsabilités) et de la répartition des missions et travaux entre la Gouvernance et la Direction,
- Relance d'une communication externe innovante (modification de l'arborescence du site internet, adoption d'une charte graphique, modernisation des logos et visuels, réactivation de la page facebook, réactivité dans la mise en ligne des publications et de la diffusion des informations),
- Institution d'un circuit réactif de transmission des informations à destination du ou de la salarié(e) chargé(e) de la mise en œuvre de la communication externe (dans la limite des possibilités).
- Pratique de l'évaluation à chaud et à froid de notre offre de services (enquêtes de satisfaction semestrielles à réaliser à partir de fiches remplies par les usagers ou utilisateurs), puis prise en compte dans un objectif d'amélioration.

Marie-Claire MARASI,
Présidente du Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb



15 rue de Berry
58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Accueil : 03.86.28.20.96
Multi-accueil : 06.67.75.52.91

Mail : info@centresocialccsne.org
Web : www.centresocialccsne.org



Siret : 778 449 611 000 20